

**Pays : Estonie (date: 8 novembre 2016)**

Pièce justificative exigée (délivrée/certifiée par un médecin ou une autorité sanitaire)	Restrictions (qualitatives et/ou quantitatives)	Autorité nationale compétente (à contacter pour plus de renseignements)
<p>a) Ordonnance médicale valide <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>b) Certificat médical approuvé par les autorités sanitaires du pays de résidence <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>c) Certificat délivré par les autorités sanitaires du pays de destination <input type="checkbox"/></p> <p>d) Présentation de l'original de l'ordonnance au service des douanes du pays de destination <input type="checkbox"/></p> <p>e) Autres types de justificatif; si oui, veuillez indiquer <input type="checkbox"/></p> <p><b>Pour les ressortissants de l'espace Schengen</b>, certificat Schengen délivré dans le pays de résidence permanente.</p> <p><b>Pour les non-ressortissants de l'espace Schengen</b> transportant jusqu'à une unité de vente (maximum de 30 doses unitaires ou 25ml) de toute préparation contenant des substances placées sous contrôle international, un exemplaire de l'ordonnance ou une lettre du médecin indiquant que cette préparation a été prescrite au voyageur et spécifiant la quantité prescrite et la durée du traitement est exigé. Pour une quantité supérieure à ce qui est indiqué ci-dessus, un permis de l'Agence nationale du médicament est exigé.</p>	<p align="center">Jours / Quantités/Doses</p> <p>Stupéfiants <input type="text" value="30 jours"/></p> <p>Substances psychotropes <input type="text" value="30 jours"/></p> <p>Liste de substances interdites; si oui, veuillez préciser : _____</p> <p>Autres informations :</p>	<p>State Agency of Medicines</p> <p>Department of Inspection 1 Nooruse Street 50411 Tartu ESTONIE</p> <p>Tel.: +372 7 374 140 Fax: +372 7 374 152 E-mail: info@ravimiamet.ee</p>